

Conseil scientifique

Formation restreinte

Mardi 14 septembre 2021, 15h30 – 17h00

Présents :

Cornelia Woll, Mirna Safi, Régis Bismuth, Frédéric Ramel, Bénédicte Barbe, Guillaume Plantin, Florence Haegel, Pierre François, Martial Foucault, Thierry Mayer, Dina Waked, Alain Dieckhoff, Olivier Borraz, Ghazala Azmat, Eberhard Kienle, Séverine Dusollier, Emanuele Ferragina, Alain Pottage, Mathieu Fulla, Janie Pélabay, Martin Giraudeau, Jeanne Lazarus, Didier Demazière, Dominique Cardon, Emmanuelle Loyer, Xavier Ragot, Benjamin Marx, Bénédicte Durand, Roberto Galbiati, Florence Bernault, Anne Revillard.

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission, DS
Carole Jourdan, directrice du pôle académique, DRH
Maxime Marzin, directeur du centre pour l'entrepreneuriat de Sciences Po
Kate Vivian, directrice adjointe, DAI

1/Validation du compte-rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte par visioconférence le 6 juillet 2021

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte par visioconférence le 6 juillet 2021.

2/Présentation du partenariat avec Frank McCourt

Cornelia Woll donne la parole à Maxime Marzin.

Maxime Marzin présente le protocole d'accord de partenariat signé par Sciences Po avec l'Institut McCourt. Maxime Marzin donne quelques éléments biographiques sur Frank McCourt : dirigeant d'une entreprise familiale spécialisée dans le bâtiment et l'immobilier à Boston, il est l'ancien propriétaire de l'équipe de baseball des Dodgers de Los Angeles et acutel propriétaire de l'Olympique de Marseille. Ancien élève de Georgetown University, il en est également le mécène et a rendu possible la création de l'école d'affaires publiques de Georgetown, McCourt School of Public Policy. Frank McCourt dédie une partie de sa fortune à des initiatives philanthropiques dans trois champs principaux : le premier pour financer les activités de l'école d'affaires publiques de Georgetown (deux dons pour un total de 200 millions de dollars depuis 2013); il est aussi le mécène d'un nouvel établissement d'exposition d'art contemporain à Manhattan dénommé le Shed (via un don de 50 millions de dollars); il soutient une cause partant du constat que la technologie numérique aujourd'hui ne tient pas les promesses qui semblaient être les siennes à la création d'Internet, via un ensemble d'initiatives réunies sous le nom de Project Liberty. Celui-ci est composé de 3 axes :

- Le soutien financier de la création d'un nouveau protocole Internet basé sur la technologie de la Blockchain, dont l'espoir est de rendre chaque utilisateur maître du partage (ou non) de ses données personnelles. Ce protocole est en cours de test et sera rendu public et mis à disposition du public d'abord sur GitHub dans le courant de ce mois ;
- L'animation d'un réseau - *Unfinished* - d'acteurs, ONG, associations, universités partageant le constat qu'il y a des éléments à corriger concernant la manière dont les technologies numériques se propagent et l'impact qu'elles peuvent avoir sur la société et les démocraties ;
- Le dernier axe concerne une fondation établie en 2021, dénommée Institut McCourt, basée aux États-Unis, avec laquelle Sciences Po est en discussion depuis un certain temps. L'institut a pour focus la technologie et la société, notamment ce qui se passe à l'intersection des phénomènes, lorsque la technologie et la société se croisent. Sa vocation est de développer de la recherche en sciences sociales et de le financer autour de cette thématique. Cet institut a deux premiers partenaires, autrement dit bénéficiaires, qui sont Sciences Po et Georgetown University. Concernant la gouvernance de l'institut, Frank McCourt le présidera en s'assistant d'un *advisory board*, auquel de droit participent ses deux premiers partenaires, Sciences Po et Georgetown ;

Le parcours institutionnel du projet est le résultat de deux ans de discussions entre le premier contact avec Frank McCourt et aujourd'hui : une coconstruction a eu lieu pour donner forme au partenariat, finalisé lors d'une rencontre avec Frank Mc Court à Paris en juin 2021. Il s'agit d'un accord tripartite, entre la FNSP, la Sciences Po American Foundation et l'institut McCourt.

Frank McCourt souhaite répartir les 25 millions de dollars sous la forme d'un engagement de 2,5 millions de dollars de dons par an pendant dix ans ; sur ce montant, 1,95 million est destiné au financement de projets ; 250 000 dollars sont des frais de

gestion à répartir entre la FNSP et la fondation de Sciences Po aux États-Unis qui fournit le cadre légal et administratif pour faire valider ce don et confirmer son montage année après année ; 300 000 dollars sont dédiés au financement du 1 Saint-Thomas, avec une convention de *naming* qui fera apparaître le nom Institut McCourt sur l'un des bâtiments du nouveau campus.

Les types de projets finançables par cet institut sont liés à la thématique d'intérêt de la fondation, à savoir l'impact de la technologie sur la société, en particulier les questions des usages d'Internet et les transformations démocratiques ou autres que cela implique dans notre société, comme les implications possibles en matière de gouvernance et d'éthique. Il est important pour l'institut que les projets de recherche soient inédits : les personnes qui soumettront des candidatures ne pourront pas faire financer des travaux existants ; l'institut demande également une dimension « recherche-action », c'est-à-dire une capacité à faire interagir le projet de recherche avec un environnement extérieur, essayer d'imaginer les possibilités d'application et créer du lien si ce n'est avec la fondation et les activités de la fondation, au moins avec le monde extérieur, et embarquer celui-ci dans la réflexion sur les applications possibles de cette recherche ; l'institut souhaite également si possible renforcer les liens avec l'université de Georgetown. Un partenariat existe déjà avec Georgetown et l'idée est de favoriser la constitution d'équipes pluri-établissements sur certains projets lorsque cela semble pertinent et nécessaire.

L'éligibilité des dépenses pour ce financement se construit autour de l'idée de financements importants (100 à 200 000 dollars) sur plusieurs années ; il n'y a pas de limite théorique ; tout type de ressources scientifiques et académiques sont finançables (chercheurs invités, doctorants, postdocs, assistants de recherche, vacataires, ingénieurs pédagogiques, etc.) ; sur la partie recherche-action, la partie action peut impliquer les écoles et les initiatives pédagogiques de formation initiale, des masters, des projets collectifs, le montage d'associations, de start-ups ; enfin, l'équipe de chercheurs peut être constituée avec des chercheurs et des non-chercheurs, des chercheurs de Sciences Po et des externes, du moment qu'il y a au moins un membre de la faculté permanente représenté dans l'équipe. Par ailleurs, quelques éléments de structure sont impératifs dans les projets : même si pour des projets qui dépassent 200 à 300 000 dollars sur 3 ans, il est possible d'imaginer des consortiums et attelages importants, le projet de recherche doit constituer la tête de proue de l'ensemble de la candidature. Le projet doit pouvoir produire des points d'étapes tangibles et réguliers quant à l'avancement des travaux ; dans le cadre d'un partenariat de cette amplitude, il sera intéressant pour Sciences Po d'organiser des points de rencontre réguliers avec la fondation, voire des événements de manière à pouvoir démontrer l'état d'avancement des projets.

Les éléments décrits à ce jour sont issus du protocole d'accord signé en juin, qui donne un cadre assez large, avant qu'une convention en cours de rédaction par les différentes parties fixe les détails. Dans le cadrage initial, certaines dispositions sont d'ores et déjà fixées : il y aura un comité de pilotage au niveau de Sciences Po (*steering committee*), qui aura pour objectif de donner les orientations stratégiques du partenariat, de sélectionner les projets et d'interagir avec les porteurs de projets dans le cadre des

points d'étape. Le comité comportera dix membres, une partie nommée par Sciences Po, une partie nommée par l'Institut McCourt et un représentant de l'American Sciences Po Foundation. Les cinq membres pour Sciences Po seraient deux représentants de la direction générale (le directeur de Sciences Po et un représentant issu des directions) ; un représentant élu du Conseil scientifique ; un doyen d'école ou du Collège universitaire ; un directeur d'unité de recherche. Les mandats sont d'une durée d'une année renouvelable une fois, et n'ont pas encore été attribués. Du côté de l'Institut McCourt, il y aura quatre membres : Frank McCourt en personne ou son représentant, un représentant de l'Université de Georgetown, et deux experts sectoriels nommés par l'Institut McCourt ;

Concernant le calendrier, l'appel à projets sera publié fin septembre. Les équipes qui souhaitent candidater disposeront d'un mois pour rédiger un document de 5 pages maximum, qui comportera un descriptif du positionnement du projet, des éléments sur la recherche qui sera menée, des éléments d'équipe et un calendrier simplifié des dépenses. Ces 5 pages seront transmises au comité de pilotage qui les analysera et auditionnera certains porteurs de projets ; parallèlement, il y aura une validation de la fondation Institut McCourt, qui ne portera pas sur la partie recherche. Les résultats seront annoncés en novembre, les financements débiteront dès décembre 2021.

Maxime Marzin conclut en indiquant que les relations avec l'Institut McCourt offrent une grande liberté de coconstruction. Il précise que la fondation vient de se constituer, que ses membres ne sont pas issus du monde académique, mais qu'ils se montrent très respectueux de ses règles et codes, ce qui a permis aux négociations d'avancer de manière très fluide.

Cornelia Woll donne la parole aux membres qui souhaitent s'exprimer.

Martin Giraudeau note un partenariat prometteur avec un financement important sur une thématique donnée. Il demande confirmation que la sélection des projets sera réalisée par le comité de pilotage et non par un comité scientifique ad hoc, ce qui l'étonne au vu des sommes importantes engagées.

Olivier Borraz demande ce qui est prévu, si l'argent n'est pas dépensé ou que Frank McCourt a le sentiment que les propositions de Sciences Po ne correspondent pas à ses objectifs, ou si Sciences Po se considère incapable de proposer des projets à la hauteur des montants demandés, sur des thématiques répondant aux interrogations de l'Institut.

Dominique Cardon indique avoir participé aux discussions avec les personnes de l'Institut McCourt et souhaite compléter les propos de Maxime Marzin en donnant son sentiment et en faisant une proposition. Les acteurs autour de l'institut McCourt ne sont pas familiers avec la recherche en sciences sociales et promeuvent des représentations et des valeurs typiques d'une fraction du monde numérique. La question se pose de savoir s'il sera possible de généraliser les sujets abordés pour pouvoir profiter de ces budgets sans nécessairement centrer les travaux la décentralisation, l'auto-organisation, les nouvelles formes d'usage du numérique, et grossir les projets et les questions de sciences sociales qui pourraient être posées sur cet appel. Dominique Cardon en vient à sa proposition : il organise avec Bruno Palier

depuis 3 ans un séminaire mensuel intitulé « Transitions numériques » (TransNum) pour fabriquer des liens interdisciplinaires entre les différents laboratoires, avec des chercheurs de Sciences Po ; au vu du calendrier présenté, il propose d'organiser entre septembre et octobre une session au cours de laquelle il serait possible d'échanger entre les différents projets qui seraient susceptibles d'être présentés pour avoir un regard mutuel sur ces derniers, peut-être de coordination, pour voir également comment formuler des arguments numériques pour lesquels le numérique serait un des aspects de projets que Sciences Po chercherait à lancer en essayant d'élargir le sujet.

Régis Bismuth demande si la convention entre Sciences Po et l'Institut et ses dispositions ont vocation à être rendus publiques ; si, du fait que l'output des recherches est prévu en anglais, toutes les activités ayant vocation à être financées dans le cadre d'un projet doivent être en anglais.

Séverine Dusollier note concernant le calendrier que le processus semble précipité pour que le financement puisse survenir durant l'année civile 2021, et demande si le modèle utilisé va se reproduire chaque année ou si c'est un premier lancement accéléré pour répondre à une nécessité certainement fiscale. Elle partage par ailleurs les doutes de Martin Giraudeau sur l'absence d'une *review* des projets par des experts du champ du numérique même si elle comprend que la chose soit impossible à organiser en un mois.

Florence Haegel voulait revenir sur certains points déjà évoqués, à la fois sur la question du calendrier et la nécessité de se coordonner. Elle appuie la proposition de Dominique Cardon, même si le temps est très court, de pouvoir informer immédiatement les communautés de chercheurs dans les laboratoires et mettre en place très vite des manières de se coordonner pour obtenir des projets assez forts et pas directement en concurrence (peut-être en les fusionnant). Elle souhaite également aller dans le sens de Martin Giraudeau et de Séverine Dusollier sur la dimension d'évaluation scientifique. Elle s'interroge également sur la nature exacte de l'American Sciences Po Foundation.

Eberhard Kienle note que la fondation McCourt valide définitivement les projets qui lui sont soumis, même si des comités existent au sein de Sciences Po et demande s'il n'y aurait pas moyen dans le cadre des négociations pour les années à venir de pousser dans la direction de la création d'un *endowment*, qui permettrait de maîtriser un peu plus que des appels à propositions annuels, qui finalement dépendent de la bonne volonté d'une personne.

Alain Pottage s'inquiète de constater que le donateur a la main mise sur ses fonds, d'abord parce qu'il siège lui-même à ce comité de pilotage, et que deuxièmement au vu de l'alinéa 6 du document présenté, c'est la fondation qui valide les dossiers. Il souhaiterait qu'un travail sur la convention soit réalisé pour éviter cette situation.

Cornelia Woll répond aux questions sur la liberté académique et la construction de ce type de partenariat. Elle confirme que celui-ci diffère des accords avec les fondations privées qui donnent de l'argent dépensable comme un *endowment* ou via des décisions propres, dans la mesure où le donateur ne souhaitait pas entrer dans ce schéma. Il a

explicitement souhaité ne pas renouveler avec Sciences Po sa première expérience avec Georgetown, où il a fait un don de 100 millions, puis un autre durant la construction de la McCourt School of Public Policy, pour lesquels il y avait beaucoup plus de liberté. Le travail en commun a été envisagé par Sciences Po en posant les garde-fous dont l'institution avait besoin pour travailler sur un partenariat effectivement organisé autour d'un appel à projets pour lequel la discussion se fait avec le donateur à chaque itération. La convention présentée ce jour existe sous forme de *pledge* (concernant les dons sur dix ans) pour permettre à Sciences Po de travailler sur des projets qui rentreraient dans cette ligne d'interrogation.

Pour répondre à la question d'Olivier Borraz, si l'argent n'est pas dépensé, Frank McCourt le conserve. Cornelia Woll admet que cette situation peut amener à des discussions inconfortables : l'absence d'un comité de sélection purement scientifique avec une évaluation indépendante s'explique par le fait que le souci de Sciences Po repose non pas dans le classement le plus scientifiquement valide possible entre les projets qui peuvent se présenter, mais dans le fait de dépenser l'argent et d'avoir des projets qui permettent d'engager les fonds que ce donateur est prêt à donner à Sciences Po, ou bien de trouver une modalité de le faire pour les projets qui lui sont propres. Des éléments ont été insérés dans l'accord à la demande de Sciences Po : au moment où les projets sont acceptés, le donateur perd tout contrôle sur le protocole, la mise en œuvre, la publication des résultats, ce qui est primordial dans le cadre d'une démarche scientifique. Il est possible également d'imaginer par exemple qu'un chercheur de Sciences Po souhaite travailler sur les méfaits de la Blockchain en matière de conséquences environnementales ; ce projet ne pourrait pas être proposé à l'Institut McCourt, puisque l'Institut entretient une vision assez partielle, comme les membres du conseil l'ont signalé.

Ce partenariat représente une possibilité limitée dans le temps ; comme tous les partenariats privés, des interrogations peuvent exister, l'actualité est riche de situations embarrassantes. Cornelia Woll rappelle qu'il existe à ce jour un cadre déontologique qui permet à Sciences Po de réfléchir sur ces enjeux : si ses représentants considèrent qu'un aspect de ce partenariat provoque un malaise insoluble, il est possible d'en sortir. Cette occurrence peut se produire, comme pour les autres établissements universitaires travaillant avec de l'argent privé. Le comité de pilotage articule et argumente ses priorités et peut revenir vers les porteurs de projets afin d'expliquer pourquoi quelque chose est digne d'intérêt ou doit évoluer, parce que le processus est interactif et coconstruit avec la communauté de Sciences Po, sa direction centrale et le donateur. Pour répondre à Florence Haegel, l'American Sciences Po Foundation est un véhicule que Sciences Po a créé pour des raisons fiscales, les dons qui viennent des États-Unis devant transiter par un véhicule permettant la défiscalisation et l'inscription dans les procédures américaines.

Maxime Marzin ajoute que l'administrateur de Sciences Po et le directeur de la stratégie et du développement siègent de droit à l'American Sciences Po Foundation. Concernant le calendrier, il reconnaît un effet d'accélération auquel Sciences Po doit se plier pour cette année ; dans le futur, il est prévu de faire deux appels à projets à par an. Le prochain aura probablement lieu en juin 2022, le suivant pour fin 2022. En

réponse à Régis Bismuth, toutes les activités n'ont pas besoin d'être en anglais, qui est simplement utilisé comme langue de discussion avec le comité ou pour les rendus ; un attelage de partenaires ou d'objets non anglophones est tout à fait envisageable. Concernant la publication des détails de la convention, les procédures habituelles à Sciences Po seront appliquées. Concernant le comité de pilotage et la qualification des personnes y siégeant, Guillaume Plantin avait suggéré la création d'un *sub-committee* de *reviewers* ; il semble au vu des priorités actuelles qu'il ne soit pas nécessaire, mais s'il devenait indispensable au fonctionnement du partenariat, il serait tout à fait possible de le mettre en place.

Olivier Borraz note qu'il n'est pas à l'aise depuis l'origine avec ce partenariat qu'il trouve dangereux. Il comprend que des précautions ont été prises, une enquête menée. Il demande quel est le dispositif en interne, si un problème se présente, pour gérer le risque ou se retirer effectivement du projet si le besoin s'en fait sentir.

Eberhard Kienle demande s'il est possible de s'assurer, dans la perspective d'une demande de financements pluriannuels pour un projet de recherche, que même si le financier change d'avis, ces financements soient garantis.

Cornelia Woll répond que l'accord, au moment où les projets sont acceptés, dont les pluriannuels, stipule que le donateur n'intervient plus. S'il est possible de mettre fin au partenariat dans le cas où la réputation de Frank McCourt deviendrait problématique pour Sciences Po, elle note que le dispositif de sortie n'a pas été mis en place en tant que tel, mais peut passer par les instances qui ont ces compétences : le Conseil d'Administration avait celle de valider le partenariat, le Conseil de l'Institut comme le Conseil scientifique sont compétents en termes d'orientations stratégiques et peuvent être lanceurs d'alertes ; la Direction générale peut également faire des arbitrages.

3/Présentation du *Sciences Po Visiting Professorships Global Program*

Cornelia Woll donne la parole à Kate Vivian.

Kate Vivian, directrice adjointe des Affaires internationales (DAI) et actuellement sa directrice par intérim, présente ce projet que la Direction scientifique et la DAI mûrissent depuis plusieurs mois et pour lequel des financements ont été sécurisés qui ont pour objectif de promouvoir le rayonnement international scientifique de Sciences Po. Le projet est un nouveau programme d'accueil de chercheurs et de professeurs qui serait ouvert de manière indistincte aux collègues du monde entier et de toutes les disciplines. Le constat de départ a été que l'un des piliers du développement international de Sciences Po a toujours été le soutien à la mobilité entrante et sortante des enseignants chercheurs ; dans ce contexte, ont été développés de nombreux programmes institutionnels bilatéraux avec des universités, comme Columbia ou la LSE, ou d'autres échanges qui sont fléchés sur un pays en particulier. Ils ont été développés pour accompagner cette ambition avec de nombreux échanges entrants et sortants très réussis. Parallèlement, les centres promeuvent aussi depuis des années des échanges et des programmes de *visiting* qui fonctionnent très bien. Le programme

présenté ce jour et qui pourrait s'intituler *Sciences Po Global Visiting Professorship* sous réserve de suggestions plus innovantes de la part des membres du conseil, permettrait d'ouvrir un troisième pilier de cette stratégie avec un grand appel annuel qui serait lancé à Sciences Po pour accueillir un à deux *visiting professor(s)* par semestre, soit deux semestres d'accueil chaque année, sans aucun fléchage, ouvert à tous les collègues de toutes institutions, toutes disciplines, tous continents pour être accueillis dans tous les centres de Sciences Po pour la durée d'un semestre. Parallèlement, le projet a été mûri avec la DFI, l'idée étant évidemment d'ancrer l'accueil de ces professeurs au sein de Sciences Po tant du point de vue de la recherche que du point de vue de l'enseignement, pour qu'il y ait également une irrigation au sein des écoles et un bénéfice direct pour les étudiants. En termes de budget, les sommes proposées sont attractives puisque l'espoir avec ce programme est de pouvoir viser des collègues très seniors, de grands experts. Le financement est réuni grâce à des fonds de la DAI, fléchés sur des actions de rayonnement et d'attractivité internationale au sens très large. Un appel à candidatures a été rédigé que Kate Vivian se propose de partager avec les membres du Conseil en amont de son lancement.

Cornelia Woll donne aux membres du Conseil.

Frédéric Ramel demande en termes procéduraux comment est imaginée la sélection de ces collègues ; il insiste sur l'importance d'anticiper ces semestres d'enseignement pour offrir une vraie valeur ajoutée et demande l'association de la Faculté permanente en amont dans l'attribution des services afin de remplir pleinement l'objectif.

Alain Dieckhoff remarque que ce projet est un complément très utile pour les dispositifs qui existent déjà par ailleurs soit dans les départements soit dans les centres. Il demande s'il a déjà été envisagé où ce professeur serait accueilli, dans quel niveau il interviendrait (masters, bachelor), avec une anticipation capitale pour s'assurer que le professeur trouve sa place dans une maquette.

Séverine Dusollier note que l'école de droit est en train de rationaliser ses possibilités d'accueil pour les professeurs, les collègues, les post-doctorants et salue l'arrivée de ce support. Elle demande si une politique est prévue pour harmoniser les titres délivrés aux personnes et comment celles-ci peuvent ensuite se dénommer.

Kate Vivian indique que la procédure procéderait d'une coconstruction avec les centres et les personnes accueillantes ; il a été imaginé dès l'appel que les personnes qui candidatent aient déjà une lettre d'accueil de la part du centre qui va les accueillir, pour faire en sorte qu'il y ait une implication et une assise très structurelle à Sciences Po, que la personne soit attendue et souhaitée par tous et que cela soit préacté dès l'étape du dossier. Il est évident par ailleurs que le comité de sélection a besoin des centres, des directeurs de laboratoires, pour pouvoir statuer sur de nombreuses demandes. Concernant le lieu d'accueil, l'idée est de le laisser extrêmement ouvert, à tout niveau (collège, masters, tous les centres), pour créer un objet qui ne soit pas limitant et réponde à des besoins qui soient ressentis par les écoles et la DFI. De par son passage antérieur à la scolarité, Kate Vivian se déclare sensible à la question de l'anticipation, et l'idée est de lancer l'appel un an si ce n'est 18 mois avant l'accueil prévu pour pouvoir structurer les maquettes, préparer l'accueil dans les centres afin

d'avoir une visite réussie qui serve la communauté. Concernant l'harmonisation, Kate Vivian admet que ce serait une réflexion utile à mener.

4/Questions diverses

Eberhard note qu'en juillet la question de la commission des carrières a été abordée et demande, à la suite de sollicitations diverses, si le débat pourrait être repris prochainement pour préparer la suivante.

Cornelia Woll note que la Direction scientifique a donné son accord pour faire cette préparation.

5/Avis sur la demande de changement de section CNU de Laura Morales

Carole Jourdan précise que Laura Morales relève actuellement de la section disciplinaire de sociologie et qu'elle souhaite intégrer la section disciplinaire de science politique, ce qui requiert un avis du Conseil scientifique.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande de changement de section CNU de Laura Morales.

6/Avis sur la demande de reconstitution de carrière et de reclassement de Laura Morales

Carole Jourdan présente la demande de reconstitution de carrière de Laura Morales : dans le cadre de son recrutement en tant que professeure des universités, la réglementation lui donne la possibilité de solliciter le Conseil scientifique de l'établissement pour se voir reconnu un reclassement différent de celui qui a été fait par le ministère, pour tenir compte notamment des années où elle a préparé son doctorat et de celles où elle a enseigné à l'étranger. Si le Conseil scientifique lui attribue une équivalence sur ce point, cela lui permettrait de gagner deux échelons dans la grille des professeurs des universités. Laura Morales a fourni un dossier exhaustif sur sa carrière, dont les membres du Conseil scientifique disposent.

Mirna Safi s'étonne de découvrir qu'il est possible de faire ce reclassement via le Conseil scientifique et demande si cette procédure a déjà été utilisée.

Carole Jourdan indique que le conseil scientifique n'a jamais été sollicité pour une reconstitution de carrière. Les professeurs des universités ont la possibilité de le faire un an après leur nomination, comme cela est précisé sur les arrêtés de nomination qui leur sont adressés. Un classement est fait par le ministère et appliqué par Sciences Po ; les intéressés ont ensuite la possibilité qu'il soit revu après passage par le Conseil scientifique, notamment pour prendre en compte l'expérience à l'étranger. C'est la démarche qui a été faite par Laura Morales ; si elle est validée, elle sera entérinée et l'arrêté de reclassement sera réalisé au niveau de l'établissement sans nouveau

passage devant le ministère. Carole Jourdan précise qu'elle a travaillé de concert avec la DRH du Ministère et qu'il a été tenu compte des types d'activité et des plafonds pour chaque type d'activité afin de parvenir à un certain niveau de reclassement. Les membres du Conseil scientifique n'ont pas à se prononcer sur le niveau de reclassement, mais sur son principe.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande de reconstitution de carrière et de reclassement de Laura Morales.

7/Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Stéphane Cadiou

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Stéphane Cadiou.

8/Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Timothy Gibbs

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Timothy Gibbs.

9/Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Roland Marchal

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Roland Marchal.